DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE

et

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PROJET DE CLASSEMENT DU SITE DU BEC D'ALLIER

Novembre 2000

DAT Conseils 3 rue de la Mairie 68470 STORCKENSOHN
Tél : 03 89 82 73 17 Fax : 03 89 38 22 24 Email : datconseils@wanadoo.fr

SOMMAIRE

page

INTRODUCTION

1- Rappel de la démarche d'étude et de concertation préalable à la définition du périmètre proposé au classement et à sa gestion 4
2- Informations générales : surface du site, proportion par rapport aux communes concernées, surfaces du domaine public 4
3- Opportunité du classement 5
4- Principes de la délimitation du site proposé au classement 6

A. LES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES QUI FONDENT LE CLASSEMENT DU SITE 8

1- Les grandes structures du paysage au niveau de la confluence de la Loire et de l'Allier 8
2- Les richesses naturelles et paysagères des plaines alluviales de la Loire et de l'Allier 9
3- Les prairies bocagères typiques des paysages agricoles environnant la confluence 9
4- Le canal latéral à la Loire ainsi que le patrimoine lié à la navigation 10
5- Le patrimoine bâti pittoresque : villages, hameaux, fermes, châteaux 11
6- Les perspectives remarquables 13
7- Les sites d'enjeu touristique 13

B. LES PRESSIONS D'ÉVOLUTION 15

1- Les grandes tendances de l'évolution du site depuis un siècle 15
2- Les pressions de développement urbain 15
3- Les pressions de développement routier 16
4- Les pressions de développement de réseaux aériens 16
5- Les pressions d'extraction de granulat 16
6- Les pressions d'intensification agricole 17
7- Les pressions de déprise agricole, sur les pentes et dans les milieux humides 17
8- La diminution de l'enjeu de navigation sur les voies d'eau 17
9- La vulnérabilité du patrimoine bâti 18
10- Les pressions de développement touristique 18

C. LES ORIENTATIONS DE GESTION 19

1- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager des cours d'eau et de leurs abords 19
2- Préserver et mettre en valeur le canal latéral à la Loire, ses ouvrages associés, le patrimoine lié à la navigation sur la Loire et l'Allier 20
3- Préserver, reconquérir et entretenir les prairies bocagères de part et d'autre de la Loire et de l'Allier 20
4- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti qui introduit le site et en révèle l'histoire 21
5- Promouvoir la découverte touristique du site dans le respect de ses richesses patrimoniales et paysagères 21
6- Rechercher une bonne insertion paysagère des nouvelles constructions, et notamment des extensions urbaines futures de Nevers 21
7- Rechercher la bonne insertion paysagère des infrastructures existantes et projetées 22
8- Éviter la création de gravières 23

D. CARTES ET PHOTOS 24

1- Carte de délimitation du périmètre proposé au classement
2- Cartes d'évolution de l'occupation du sol de 1900 à 1996
3- Carte des POS, protection de Monument Historiques, sites classés et inscrits
4- Carte des périmètres reconnus d'intérêt écologique
5- Carte des zones inondables
6- Carte des points forts du paysage, des axes et sites d'enjeux touristiques
7- Carte des recommandations de gestion
8- Carte de localisation des photos concernant les patrimoines et perspectives majeurs du site
9- Fichier photographique

ANNEXES 25

INTRODUCTION

1. Rappel de la démarche d'étude et de concertation préalable à la définition du périmètre proposé au classement et aux propositions de gestion

L'étude préalable au classement d'un site dans le secteur du Bec d'Allier a été réalisée dans le courant des années 1995 et 1996.

L'identification des richesses patrimoniales et paysagères, les problèmes que pose leur gestion face aux pressions d'évolution et les solutions envisageables, l'étude du périmètre de protection au titre des sites, ont fait l'objet d'une large consultation et concertation avec les acteurs locaux : Communes, Département de la Nièvre (Commission des Sites et Espaces Naturels, service de l'aménagement rural), Service de la Navigation de la DDE et Voies Navigables de France, Service Urbanisme des DDE, SDAP et CAUE, Chambres d'Agriculture, DRIRE, WWF dans le cadre du programme Life " Loire Nature ".

La proposition de périmètre de classement a fait l'objet de nouvelles discussions avec les Communes dans le courant de l'année 2000.

2. Informations générales : surface du site, proportion par rapport aux communes concernées, surfaces du domaine public

Ainsi, le site proposé au classement concerne 9 communes : 5 dans le département de la Nièvre en région Bourgogne, et 4 dans le département du Cher en région Centre. Il recouvre 3 889 ha, dont 2 284 ha en région Bourgogne et 1605 ha en région Centre.

Communes	Superficie cadastrée (ha)	Superficie proposée au classement (ha)	Superficie proposée au classement par rapport à la superficie communale (%)
RÉGION BOURGOGNE			
Marzy	2 150	813	38%
Nevers	1 736	55	3%
Challuy	1 884	378	20%
Gimouille	1 435	627	44%
Saincaize-Meauce	2 144	451	21%

RÉGION CENTRE			
Neuvy-le-Barrois	4 232	73	1,7%
Apremont/Allier	3 084	464	15%
Cuffy	3 568	1016	28,5%
Cours-les-Barres	2 162	78	3,6%
TOTAL	22 395	3955	17,6%

Sources : Données calculées SIG à partir des surfaces calées sur la carte au 1/25000ème.

Les propriétés de l'Etat, des collectivités et des grands propriétaires institutionnels concernés par le classement sont :

=> Les domaines de l'État avec les services gestionnaires suivants :
- le domaine public fluvial de la Loire et de l'Allier, géré par le service navigation de la DDE de la Nièvre ; canal latéral à la Loire et ses annexes, gérés par Voies Navigables de France (EPIC) ;
- les terrains des directions départementales de l'équipement de la Nièvre et du Cher ;
- le champ de tir militaire sur la commune de Challuy, géré par le Ministère de la Défense et en cours de vente à la commune de Challuy ;
- les terrains d'EDF de Bourges ;
- les voies ferrées et leurs annexes gérées par RFF et la SNCF, Direction financière (Paris) ;
auxquels il faut ajouter, pour les parcelles de propriétaire inconnu, les services du Domaine du Cher;

=> les domaines des Départements de la Nièvre et du Cher, routes et les espaces naturels sensibles acquis par le département de la Nièvre au Bec d'Allier ;

⇨ les domaines communaux de Marzy, Fourchambault, Nevers, Challuy, Gimouille, Saincaize-Meauce, Neuvy-le-Barrois, Apremont-sur-Allier, Cuffy, Cours-les-Barres.

Enfin , les terrains supportant les équipement du :
=> Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Allier (Magny-Court) ; Syndicat Intercommunal d'Électrification d'Apremont/Allier ; Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (Cuffy) ;

3. Opportunité du classement

Le caractère monumental de la confluence, de renommée internationale, le pittoresque des vallées avec leurs paysages alluviaux, leurs prairies bocagères dominées par des coteaux aux vastes perspectives, un bâti rural et les hameaux mariniers de valeur patrimoniale, la qualité des ouvrages hydrauliques, témoins de l'histoire de la navigation ligérienne et de l'histoire des grands travaux du 18ème siècle, confèrent à l'ensemble un caractère remarquable et unique, qui

LOCALISATION DU PROJET DE SITE CLASSÉ (1/250 000)

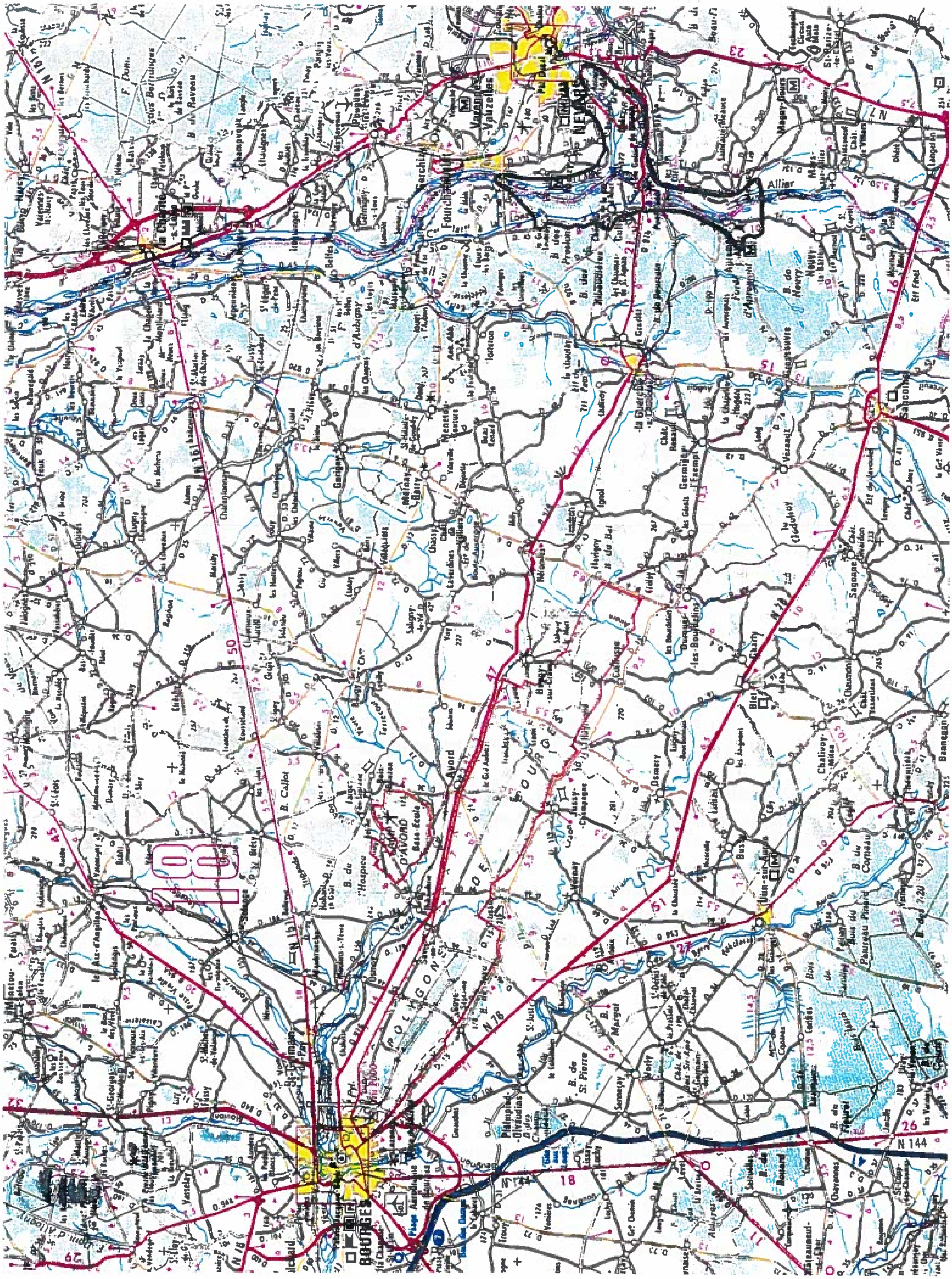

justifie la proposition de classement du site en tant que monument naturel, site pittoresque et historique.

En effet, le secteur du Bec d'Allier, lieu de confluence entre la Loire et son principal affluent, est un point fort des paysages de la Loire. Il a d'ores et déjà été distingué par plusieurs mesures : au titre des sites pittoresques (art L 341 du code de l'environnement), inscription de la confluence en secteur Nivernais, classement du parc du château et du bourg d'Apremont-sur-Allier, premier Espace Naturel Sensible du département de la Nièvre, localisation d'un site de gestion WWF dans le cadre de l'opération européenne Life " Loire Nature ", opération locale Val de Loire / Val d'Allier dans le cadre des politiques agri-environnementales menées par l'Union Européenne...

Le secteur de la confluence cumule d'importantes richesses patrimoniales et paysagères : biocénoses et dynamiques fluviales présentant un intérêt scientifique ; patrimoine agraire, bâti ou lié à la navigation sur les cours d'eau ou sur le Canal Latéral à la Loire de grand intérêt historique et paysager ; perspectives pittoresques, attractives pour les touristes.

Il représente un patrimoine d'intérêt national et européen, qui fonde l'attractivité touristique du secteur du Bec d'Allier (secteur rattaché au tourisme de la vallée de la Loire) et joue un rôle important pour l'image de marque de l'agglomération de Nevers. Il représente une zone de loisirs pour les populations urbaines de l'agglomération de Nevers limitrophe, propice aux loisirs nature de découverte.

Or ces richesses sont rendues vulnérables par de multiples pressions de développement (urbain, routier, agricole, touristique). Le classement devrait contribuer à leur préservation.

4. Principes de la délimitation du site proposé au classement

Le projet de périmètre classé porte sur les paysages les plus remarquables dans les environs du Bec d'Allier, dans lesquels les richesses patrimoniales et paysagères sont les plus denses, concernant tous les types de patrimoine (naturel, agraire, lié à la navigation, historique, bâti, visuel) et de façon à n'être interrompu par aucun développement urbain d'envergure.

Il porte majoritairement sur la plaine alluviale inondable, mais intègre également les coteaux limitrophes en covisibilité ainsi que les espaces dont le patrimoine est nécessaire à la compréhension de l'histoire et des usages du site. Cela est notamment le fait du patrimoine lié à la navigation, qui intègre tout à la fois les cours d'eau et leurs aménagements hydrauliques, les places fortes qui en contrôlaient la circulation, le Canal Latéral à la Loire et ses ouvrages associés.

Le périmètre proposé au classement porte sur un site d'un seul tenant en raison d'une relation visuelle entre le panorama du Bec d'Allier et le château

d'Apremont-sur-Allier en limite Sud, mais également afin de maximaliser les possibilités de valorisation du site pour la découverte et les loisirs.

Ainsi, le site proposé au classement est délimité :

- à l'Est par l'agglomération de Nevers,
- au Nord par le Canal de Jonction entre la Loire et le Canal latéral à la Loire, ainsi que par d'anciens aménagements hydrauliques de la Loire navigable,
- au Sud par les espaces d'approche et en covisibilité des Châteaux de Meauce dans la Nièvre et d'Apremont-sur-Allier dans le Cher,
- à l'Ouest par les grands domaines forestiers, le site classé se limitant aux coteaux et aux rebords du plateau.

A. LES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES QUI FONDENT LE CLASSEMENT DU SITE

1- Les grandes structures du paysage au niveau de la confluence de la Loire et de l'Allier

Le site proposé au classement est essentiellement structuré par les plaines inondables de la Loire et de l'Allier.

La Loire et l'Allier présentent des systèmes fluviaux complexes, devenus exceptionnels en France et en Europe, qui offrent des paysages particulièrement remarquables au niveau de leur confluence : patrimoine naturel d'intérêt européen, prairies bocagères adaptées aux milieux humides, patrimoine remarquable lié à la navigation, perspectives pittoresques vers les tresses de sables dans les cours d'eau et vers les hameaux de mariniers.

La plaine inondable est bordée de hautes terrasses d'alluvions anciennes, et parcourue d'un bombement médiant, qui ont accueilli un patrimoine bâti expressif de l'histoire locale.

Le Canal Latéral à la Loire longe la Loire sur les premières terrasses alluviales et marque très souvent les limites du site proposé au classement. Il traverse l'Allier au niveau du Guétin, par le pont canal majestueux, situé au centre du site proposé au classement.

Les plaines alluviales sont délimitées par des coteaux calcaires au dénivelé net sur les secteur Ouest et Nord-Est. Proches de la Loire, de l'Allier et du canal, ceux-ci forment l'horizon des perspectives depuis la plaine alluviale. Ils sont l'occasion de multiples points de vue, valorisés ou potentiels, vers les cours d'eau et leur patrimoine associé. Il s'agit de paysages très sensibles.

Deux ensembles paysagers distincts prolongent les coteaux :
- le plateau de Nevers et de Marzy, en rive droite de la Loire, est marqué par une forte dynamique urbaine ; en raison de la sensibilité paysagère des rebords du plateau, fortement perceptibles depuis la plaine alluviale, ceux-ci ont été intégrés au projet de site classé afin de s'assurer d'une transition de qualité entre les extensions résidentielles de Nevers et les milieux naturels environnants ;
- le plateau de Cours-les-Barres, Cuffy, Apremont-sur-Allier et Neuvy-le-Barrois, en rive gauche de la Loire et de l'Allier, est essentiellement forestier, occupé par une vaste chênaie ponctuée de multiples étangs ; il fait partie d'une autre entité paysagère, et seules quelques lisières ont été intégrées au projet de site classé.

Le secteur Sud-Est du projet concerne les collines agricoles de l'Entre Loire et Allier, aux sols marneux propices à l'agriculture.

2- Les richesses naturelles et paysagères des plaines alluviales de la Loire et de l'Allier

La Loire est le quatrième fleuve d'Europe et le premier de France par sa longueur (environ 1 000 km). Elle est le seul fleuve ayant conservé un caractère " sauvage ", non enroché ni endigué sur une importante partie de son cours.

Le maintien jusqu'à nos jours d'une certaine liberté de divagation du cours d'eau dans son lit majeur donne lieu à une grand variété de milieux naturels et à une grande diversité biologique : lit mineur de grande envergure, bordé de bancs de sables et parsemé d'îles en tresses, méandres, chenaux multiples, bras morts, gours, boires, ruisseaux tels que le ruisseau de la Vieille Loire qui se transforme en ruisseau de la Bouëlle. Le lit mineur, façonné par la dynamique fluviale, présente un étagement de terrasses, des microreliefs tels que bombement médiant, dépression latérale, berges à pentes douces ou berges sapées, surélévation au niveau d'un affleurement du socle calcaire, qui dans ce milieu inondable, jouent un rôle considérable pour l'implantation des communautés végétales et animales, et qui expliquent également l'implantation de multiples patrimoines bâtis dans le passé.

La confluence de deux grands cours d'eau accentue la dynamique fluviale et donne lieu à un paysage exceptionnel et très spectaculaire lors des crues.

Une telle situation est devenue rare en Europe, de sorte que la Loire a été distinguée par l'Union Européenne, et bénéficie d'un programme Life, instrument financier pour en préserver la biodiversité. La richesse biologique des lits mineurs et majeurs a été reconnue au travers de plusieurs inventaires scientifiques de ZNIEFF et ZICO. Le Ministère de l'Environnement a lancé le premier volet du Plan Loire Grandeur Nature en 1994, et le second volet du Plan en 2000. Le Conseil Général de la Nièvre a reconnu l'intérêt de ce site par la création d'un Espace Naturel Sensible.

L'Allier, dans les abords de la confluence avec la Loire, offre une richesse de milieux similaire.

3- Les prairies bocagères typiques des paysages agricoles environnant la confluence

Les paysages agricoles sont marqués par les prairies bocagères. Le bocage local comporte traditionnellement des haies buissonnantes, ponctuées d'arbres à haut jet, notamment des Ormes et des Chênes pédonculés. Dans le secteur du Bec d'Allier, les haies forment un semi-bocage à larges mailles qui n'enclôt pas totalement la plupart des parcelles.

Entre 1450 et 1700, un premier type de bocage a pu accompagner le développement de la petite exploitation familiale (en métairies ou en propriété) . Un second type de bocage, plus ou moins contemporain de la " révolution des enclosures " anglaises, a été le fait des grands domaines voulant se soustraire à la vaine pâture. Enfin, un troisième type de bocage, qui dans le secteur du Bec

d'Allier apparaît dans la première moitié du 20ème siècle, correspond au développement de l'élevage et à la nécessité d'enclore certaines parcelles afin d'éviter la divagation du bétail. Il accompagne le développement de la prairie (cf. travaux d'analyse du bocage nivernais réalisés par JB Charrier - Bibliothèque Municipale de Nevers).

En effet, le Nivernais, et en particulier le pays d'Entre Loire et Allier, a été à la pointe des progrès réalisés dans l'amélioration de la race charolaise et est un exportateur de reproducteurs de grande qualité. Nevers est devenu le siège du Herd-Book charolais depuis 1919.

Aussi, les prairies et le bocage se sont abondamment développés entre 1900 et 1950, particulièrement dans les plaines alluviales humides et, dans une moindre mesure, sur les plateaux environnants.

Durant cette période, on a assisté à l'abandon des vignes sur les coteaux de Nevers et de Marzy, ainsi qu'à l'abandon des vergers dans la plaine alluviale, sur les berges de la Loire et de l'Allier.

Les prairies de la plaine inondable, ponctuées de " boires ", de bras morts, parcourues de ruisseaux et de leurs ripisylves, offrent des paysages agraires originaux et de grand intérêt biologique. Les prairies les plus remarquables sont les prairies sèches (sur sables fréquemment remaniés, au micro-climat chaud, en alternance fréquente d'inondations et d'exondations, qui présentent une très grande richesse et rareté biologique), les prairies limoneuses dans lesquelles alternent les dépôts graveleux, voire sableux, et les milieux plus limoneux et argileux, voire marécageux, dans les dépressions humides. Les alignements de saules têtards, dont les branches étaient régulièrement récoltées pour divers usages, s'y reconnaissent encore en maints endroits.

4- Le canal latéral à la Loire ainsi que le patrimoine lié à la navigation

Jusqu'au début du 19ème siècle, mais surtout au 17ème siècle qui marque l'apogée de la batellerie sur la Loire en raison de l'état déplorable des voies de circulations terrestre à cette époque, la Loire et l'Allier étaient les meilleures voies de circulation pour un grand nombre de productions et notamment pour le vin, les matériaux de construction, le bois, le blé et le sel. Ainsi par exemple, la pierre d'Apremont/Allier circulait par l'Allier puis par la Loire et a servi à la construction de la cathédrale d'Orléans, de l'église Saint-Solemne de Blois et du château de Chambord.

La trace d'aménagements hydrauliques dans le lit mineur de la Loire et de l'Allier témoignent encore de la navigation ancienne sur ces cours d'eau : anciens chenaux entre les îles ; digue de rabat des eaux avec chevrettes à Givry (Cours-les-Barres) ; barrages.

Les bords de Loire et d'Allier étaient le siège d'une activité intense, qui avait fait dire à Vauban : " La Loire est la plus grande rivière du royaume, ... celle qui a le plus de navigation et qui fait la meilleure partie du commerce de la France ". Elle a donné lieu à la construction de multiples petits ports, dont certains subsistent encore aujourd'hui bien que sous des formes plus ou moins altérées.

La batellerie sur la Loire a pris fin lors de la construction du canal Latéral à la Loire, ainsi qu'en raison de la création du chemin de fer et de l'amélioration progressive du réseau routier. En effet, afin de pallier aux problèmes posés à la circulation sur la Loire durant les périodes d'étiage estival et d'inondations hivernales, la construction du canal Latéral à la Loire, ou " canal de Grande Jonction ", a été entreprise en 1827 et achevée en 1838. Il a été implanté sur une haute terrasse alluviale en rive gauche de la Loire, ainsi que sur un affleurement du socle calcaire au niveau du château du Marais. Le canal latéral traverse l'Allier par un Pont-Canal, ouvrage majestueux qui, dès sa création, a été une attraction pour les curieux.

Ainsi, le bassin de la Loire a été relié au bassin de la Seine par le canal de Briare déjà fort ancien (construit entre 1605 et 1642). Il est également relié au bassin de l'Yonne par le canal du Nivernais (travaux entrepris en 1785 et achevés en 1842), ainsi qu'au bassin de la Saône par le canal du Centre dont la construction avait été envisagée dès le 16ème siècle, mais qui ne fut réalisé qu'entre 1703 et 1792.

Le canal Latéral à la Loire est le plus tardif de ce dispositif en raison de l'utilisation prolongée de la Loire comme voie navigable, au prix, il est vrai d'un entretien rigoureux du cours d'eau afin d'y maintenir un chenal d'eau suffisamment profond, au prix également d'un hallage par bœufs, mulets, chevaux, à bras d'hommes, voire plus tard par machine à vapeur.

La richesse des paysages associés aux voies navigables se trouve renforcée dans les sites où se côtoient canal et cours d'eau : notamment entre la prise d'eau des Lorrains à Apremont/Allier et jusque vers le canal de jonction de Givry au Nord du site classé (au-delà, la distance est plus importante entre le canal et la Loire).

Au Sud de la prise d'eau des Lorrains, les paysages racontent uniquement l'histoire de la navigation sur l'Allier, mais de façon particulièrement remarquable au niveau des châteaux d'Apremont/Allier et de Meauce qui se font face de part et d'autre du cours d'eau.

5- Le patrimoine bâti pittoresque : villages, hameaux, fermes, châteaux

Patrimoine bâti lié à la navigation

L'histoire de la navigation a donné naissance à un patrimoine bâti remarquable :

- d'une part à un patrimoine déjà ancien lié à la navigation sur les cours d'eau de la Loire et de l'Allier, à savoir les anciennes citadelles qui bordaient ces importants axes de passage (le château de Meauce du 13ème siècle ; le château d'Apremont/Allier du 14ème siècle, qui a succédé à une motte féodale ; la motte féodale dite " La Tour " de Cuffy), les hameaux de mariniers du Bec d'Allier, du Guétin et d'Apremont/Allier (ce dernier, devenu propriété de la famille

Schneider, a été fort remanié au 19ème siècle, mais a conservé sa cohérence et son pittoresque) ;

- d'autre part un patrimoine plus récent du 19ème siècle, lié à la navigation sur les canaux, qui se compose de paysages linéaires formés par les chemins de halage et leurs alignements de platanes ou de peupliers, dont certains ont été maintenus, ainsi qu'à un patrimoine plus ponctuel d'écluses, maisons éclusières, ports, Pont-Canal, prise d'eau, levées, qui présentent autant d'intérêt par rapport à la technologie mise en œuvre que par rapport à l'esthétique des constructions et la cohérence des ouvrages ainsi créés.

Autres patrimoines bâtis

Le patrimoine bâti (châteaux, maisons fortes et grands domaines agricoles, petites fermes pittoresques, ...) est situé de part et d'autre de la plaine inondable. Il polarise de multiples perspectives et illustre avec esthétique les façons dont les communautés humaines, qui se sont succédées au cours des siècles, ont tiré parti des contraintes et des opportunités du milieu.

L'organisation de l'urbanisme villageois possède des caractéristiques similaires de part et d'autre de la plaine alluviale de la Loire et de l'Allier : bourg centre situé en rupture de pente des coteaux, hameaux et petites fermes dispersées.

Les cours de la Loire et de l'Allier n'apparaissent pas comme ayant constitué une barrière étanche aux influences architecturales de sorte que l'habitat rural nivernais et l'habitat rural berrichon dans ce secteur, possèdent des caractéristiques communes. On peut y lire des influences multiples dont, notamment, l'influence de la Champagne Berrichonne, mais également l'influence bourguignonne avec, par exemple, le relèvement des bas de toiture à l'aide de coyaux (élément de charpente).

Trois principales catégories d'habitat rural ancien se rencontrent dans le secteur du Bec d'Allier : les petites fermes isolées ; les domaines agricoles à cour ouverte ou fermée ; les anciennes demeures seigneuriales ou les maisons de maître du 19ème siècle.

Le volume de base des petites fermes isolées est monobloc, accueillant habitation, étable et grange. Il est couvert par une toiture à deux pans (45°), s'arrêtant au nu des pignons et débordant peu au devant des façades. Les ouvertures sont présentes sur la façade principale uniquement, qui reçoit également la lucarne d'accès au grenier alignée sur la porte ou la fenêtre du rez-de-chaussée. Très souvent, des appentis sont rajoutés au mur pignon. Les encadrements ainsi que les chaînages d'angles sont généralement de calcaire apparent. Les murs sont recouverts d'un enduit (chaux grasse) souvent peu épais qui protège les joints mais laisse apparents certains moellons.

Ces caractéristiques se retrouvent dans les domaines agricoles à cour ouverte ou fermée ; les volumes des bâtiments sont toutefois plus importants et les différentes fonctions ne sont plus réunies sous un même toit. Les porches à

l'entrée des granges sont fréquents (porche à pan coupé généralement), ainsi que les pigeonniers à tourelle carrée et toit à quatre pans.

De multiples demeures seigneuriales et maisons de maître, entourées de parcs bien entretenus, ponctuent les premières terrasses alluviales, dans les herbages bocagers en bordure des zones inondables : château du Marais du 14ème siècle, château du Veuillin et château de Trémigny du 19ème siècle. Citons également pour mémoire, le château de Meauce du 13ème siècle et le château d'Apremont/Allier du 14ème siècle, réaménagés en demeures cossues.

6- Les perspectives remarquables

Deux points de vue sont particulièrement remarquables dans les abords du Bec d'Allier :

- d'une part, **le panorama du Bec d'Allier,** promontoire de calcaire cristallin compact qui fait face à la confluence de la Loire avec son principal affluent l'Allier ; la vision proche porte sur les cours d'eau et ses multiples tresses de sables, ainsi que sur le hameau du Bec d'Allier ; plus loin, le panorama offre une vue sur les paysages ruraux compris entre la Loire et la crête de Thé/Aglan, point haut du pays entre Loire et Allier (non incluse dans le site car trop distant); par temps clair, on aperçoit également le Pont-Canal du Guétin ainsi que le château d'Apremont/Allier ;

- d'autre part, **le point de vue à partir de la tour du château d'Apremont/Allier**, ouverte à la visite, qui offre un des rares points de vue d'envergure vers les prairies inondables de l'Allier. Des vues plus lointaines portent sur la prise d'eau des Lorrains, sur la cité SNCF de Saincaize, ainsi qu'en arrière-plan, sur la côte du panorama du Bec d'Allier.

Outre ces points de vue majeurs, **des vues plus localisées** permettent de découvrir les systèmes fluviaux de la Loire et de l'Allier, ainsi que le Canal Latéral à la Loire, soit de manière continue le long d'axes routiers (D504 de Nevers à Marzy, levée de Givry à Laubray à Cours-les-Barres et Cuffy, D45 de Cuffy à Apremont-sur-Allier), soit de manière plus ponctuelle (par exemple : vue vers la Loire à partir de la Route Marzy-Fourchambault par le plateau, perspectives vers le canal à Laubray et à la Presle, vue vers la confluence Loire/Allier à partir de la D976 de Nevers à Bourges face au village de Gimouille, vue vers la cathédrale St-Cyr de Nevers à partir du château du Marais).

7- Les sites d'enjeu touristique

L'image touristique de la vallée de la Loire est très renommée, mais elle porte surtout sur l'Orléanais, la Touraine et l'Anjou, même si le Palais Ducal de Nevers est souvent considéré comme le premier château de la Loire.

Toutefois, la valorisation touristique de la partie amont du cours de la Loire et de l'Allier, dans les environs du Bec d'Allier, tend à se développer, offrant

des opportunités pour un tourisme de découverte. Ainsi, quelques opérations sont en cours, dans la Nièvre et dans le Cher, pour promouvoir le secteur du Bec d'Allier à l'échelle régionale et nationale.

Les sites valorisés actuellement sur le plan touristique sont les suivants : la ville de Nevers ; le panorama du Bec d'Allier à Marzy ; le hameau du Bec d'Allier, le Guétin et le Pont-Canal à Cuffy ; le village d'Apremont/Allier (faisant partie des " plus beaux villages de France ") et son château. Ils apparaissent comme les sites phares et jouent un rôle particulier pour le dynamisme touristique global du secteur.

Les enjeux pour les loisirs et un tourisme de proximité se localisent plus particulièrement le long de la Loire et de l'Allier à l'Ouest de Nevers. Des créations récentes de sentiers permettent la découverte des prairies inondables : réseau de sentiers dans la pointe du Bec d'Allier, lieu de confluence de la Loire et de l'Allier ; sentier d'interprétation entre Nevers et Marzy le long de la Loire, par exemple. Plusieurs projets de valorisation de la découverte des berges, voire de création de circuits de découverte de la Loire et de l'Allier en gabarre (barque à fond plat traditionnelle de la navigation sur la Loire) sont envisagés.

B. LES PRESSIONS D'ÉVOLUTION

1- Les grandes tendances de l'évolution du site depuis un siècle

Jusque vers 1900, les paysages dans les abords du Bec d'Allier étaient très ouverts par l'activité agricole : cultures céréalières essentiellement, prairies et vergers dans la plaine alluviale, vignobles sur les coteaux. Le paysage rural était marqué par un semi-bocage à larges mailles et par de multiples alignements d'arbres.

L'habitat comportait un fort taux de dispersion : bourgs centres et hameaux à l'architecture pittoresque ; constructions dispersées sous forme de petites fermes, domaines agricoles ou seigneuriaux, auxquels se sont ajoutés des maisons de maître au 19ème siècle.

Durant la première moitié du 20ème siècle, la principale évolution des paysages dans le secteur du Bec d'Allier consiste en un développement considérable des prairies bocagères, au détriment des usages traditionnels des espaces (vignes sur les coteaux, vergers sur les bords des cours d'eau). L'abandon progressif de la navigation et des usages domestiques (ex : lavanderie) de la Loire et de l'Allier a entraîné une dégradation des anciens aménagements de navigation et un enfrichement des berges.

À partir des années 1960, la principale évolution des paysages est liée à l'extension urbaine de l'agglomération Nevers/Marzy/Fourchambault en rive droite de la Loire, qui déborde vers la rive gauche en direction de Challuy, Cours-les-Barres et Cuffy au niveau des ponts.

La tendance à l'abandon des terres les plus humides en bords de Loire et d'Allier se confirme, ayant pour conséquence le développement de biotopes diversifiés puis de boisements. De même, les terrains de plus fortes pentes sont abandonnés de l'agriculture, entraînant le développement de friches arborescentes dans ces secteurs aux perspectives potentiellement riches.

Parallèlement, l'intensification agricole se développe sur les meilleures terres, avec disparition progressive de la maille bocagère et des herbages au profit de la céréaliculture (maïs notamment). Les alignements d'arbres en milieu rural ont quasiment tous disparus actuellement.

2- Les pressions de développement urbain

Les pressions de développement résidentiel sont fortes sur les coteaux de la Loire et de l'Allier, très perceptibles depuis l'ensemble du site.

Ces pressions sont très fortes sur les coteaux et rebords de plateau à l'Ouest de l'agglomération de Nevers, derniers espaces d'envergure pour l'extension urbaine. L'intégration des espaces concernés dans le projet de site classé vise à favoriser la qualité de l'urbanisme et à assurer une bonne transition avec la plaine alluviale et les coteaux non urbanisés. Les pressions résidentielles

sont également présentes sur le coteau de Marzy, où quelques noyaux de constructions se sont développés ponctuellement.

Des pressions plus ponctuelles s'exercent sur le coteau de Cuffy, de part et d'autre du bourg-centre et dans la pointe du Bec d'Allier en contrebas. Elles tendent à " noyer " le bâti patrimonial dans un ensemble plus banal.

Les développements urbains prennent des formes peu structurées le long de certains axes de circulation, tendant à banaliser les paysages par des hangars d'activité et des délaissés peu accueillants en bordure du site classé : voie ferrée et cité de Saincaize, usine Total Gaz le long de la D974, ainsi que dans une moindre mesure la station d'épuration de Nevers, ou l'ancienne gravière de Marzy à proximité du Pont de Fourchambault.

Mais dans l'ensemble, les principaux fronts urbains des hameaux de mariniers, souvent concernés par un périmètre de protection de Monument Historique, ont conservé leur cohérence et leur pittoresque. Le patrimoine bâti dispersé (petites fermes et domaines agricoles, châteaux et maisons de maître), ont conservé leur identité.

3- Les pressions de développement routier

Elles s'expriment de deux façons :
- d'une part, par la coupe des alignements d'arbres le long des routes, en raison de leur élargissement ou pour des questions de sécurité routière ;
- d'autre part, par le projet de contournement de l'agglomération de Nevers par l'Ouest, et la construction d'un troisième pont sur la Loire. Son insertion dans la vallée devra être soigneusement étudiée.

4- Les pressions de développement de réseaux aériens

De multiples lignes électriques, parcourent le secteur du Bec d'Allier, rompant le charme des perspectives par ailleurs très pittoresques. La présence de transformateurs, de faible qualité architecturale et insuffisamment intégrés au paysage, pose problème, notamment le long de la D976 et du canal Latéral à la Loire, bien fréquentés.

Le POS de Cuffy comporte une servitude de passage pour une ligne à haute tension dans la proximité du Pont-Canal du Guétin ; la nécessité actuelle d'une telle ligne et les possibilités de modification de son tracé devraient être étudiées.

5- Les pressions d'extraction de granulat

De nombreuses demandes d'extraction de granulats ont porté sur les gisements de Saincaize-Meauce, Gimouille et Challuy. Elles n'ont pas abouti jusqu'à présent, pour différentes raisons techniques et esthétiques.

6- Les pressions d'intensification agricole

Les pressions à l'intensification agricole s'exercent surtout dans l'Entre Loire et Allier, dont le socle liasique produit des terroirs propices à l'agriculture, ainsi que dans les lits majeurs de la Loire et de l'Allier. Elles s'exercent également sur les hautes terrasses et les rebords de plateau dans le secteur Nord-Ouest du site (Cuffy et Cours-les-Barres). Dans ces secteurs, même si les paysages agricoles conservent encore une diversité et de multiples prairies bocagères (au Sud d'Apremont-sur-Allier et à Challuy / Gimouille notamment), on peut noter que la monoculture, notamment de maïs, s'étend, que les surfaces drainées augmentent, que les haies disparaissent rapidement ou sont taillées au carré par broyage.

7- Les pressions de déprise agricole, sur les pentes et dans les milieux humides

La déprise agricole concerne les pentes les plus fortes des coteaux, ainsi que les zones les plus humides de la plaine alluviale.

Autrefois axes de vie sociale et économique majeur, la Loire et l'Allier deviennent en maints endroits des secteurs d'abandon. Les perspectives remarquables, qui existaient durant les siècles derniers du fait de l'importante ouverture des paysages par l'activité agricole et de l'intense activité liée aux cours d'eau, tendent à disparaître. L'abandon de l'agriculture et des activités liées au cours d'eau s'est accompagné d'une reconquête des milieux par des habitats écologiques diversifiés, renforçant l'intérêt écologique de ces espaces.

L'entretien d'espaces ouverts sur les coteaux apparaît comme un enjeu important pour la découverte du Bec d'Allier, ceux-ci étant souvent proches des cours d'eau.

8- La diminution de l'enjeu de navigation sur les cours d'eau et le canal

Depuis l'abandon de la navigation sur la Loire et l'Allier au courant du 19ème siècle, les multiples bras de leurs cours ne sont plus guère entretenus. Ils évoluent de manière plus libre : certains chenaux tendent à s'obstruer par le dépôt d'embacles, puis de sables et graviers, des grèves apparaissent par endroit comme devant le hameau du Bec d'Allier (éloignant le cours d'eau de cet ancien port), tandis que d'autres berges subissent une forte érosion. Les aménagements liés à la navigation (chevrette, barrages, digue de rabat des eaux) ne sont plus entretenus, alors même qu'ils témoignaient des anciennes techniques de navigation.

En ce qui concerne la navigation sur le Canal Latéral à la Loire, on peut noter la forte diminution du transport de marchandise, tandis que la navigation de plaisance se développe régulièrement, passant de 158 passages de bateaux en 1967 à 2100 en moyenne par an depuis 1990. Des haltes nautiques ont été aménagées à Cours-les-Barres, à Cuffy au niveau du port du Guétin, des projets sont en cours pour le port de Gimouille, ouvrant de nouvelles perspectives touristiques à ce patrimoine.

Les besoins de gestion du canal et des infrastructures associées sont multiples : entretien des berges (palplanches rouillées, talus creusé de galerie par les mulots, ...), curage des ports (le ports de Gimouille est envasé et ne compte plus qu'une cinquantaine de centimètre en eau), entretien ou reconstitution des alignements (bon nombre d'entre eux n'ont pas été replantés après récolte par la Seita qui en assurait la gestion), adaptation aux bateaux à moteurs et aux fréquentations touristiques.

9- La vulnérabilité du patrimoine bâti

Plusieurs évolutions rendent actuellement ce patrimoine vulnérable :
- l'abandon et le délabrement (ferme de Laubray au Nord de Cuffy) ;
- les rénovations inadéquates faute d'une bonne connaissance du style local et des techniques de réhabilitation, faute parfois des moyens financiers nécessaires ;
- les extensions urbaines peu structurées et souvent peu scrupuleuses du patrimoine local, qui tendent à " noyer " le patrimoine bâti pittoresque dans un urbanisme banal.

Mais dans l'ensemble, le patrimoine bâti a été bien conservé, les éléments les plus remarquables sont classés au titre des monuments historiques.

10- Les pressions de développement touristique

Le développement du tourisme de découverte se traduit essentiellement par la création de sentiers dans les milieux naturels aux abords immédiats des cours d'eau. La valorisation des coteaux et de leurs points de vue est encore faible, mais pourrait être développée.

La création de sentiers de découverte pose le problème de la pression anthropique sur des milieux écologiques fragiles, de la gestion des fréquentations, de l'implantation et de la bonne insertion paysagère des aires de stationnement et panneaux d'information.

Le développement de l'accueil touristique dans les abords du Canal Latéral à la Loire représente une pression touristique importante (aménagement de haltes nautiques dans les anciens ports, construction d'un bâtiment d'accueil, pose de panneaux d'information ou d'interprétation, ...).

Les projets de création de prestations touristiques plus lourdes (hébergement rural ou hôtelier par exemple) sont rares, dans la mesure où la ville de Nevers, mais également les hameaux environnants, offrent de multiples prestations dont il s'agit de préserver la fréquentation.

C. LES ORIENTATIONS DE GESTION

Les orientations de gestion sont décrites dans leurs grandes lignes. Elles fournissent un cadre de référence par rapport auquel les autorisations de travaux pourront être instruites. Les orientations de gestion pourront faire l'objet d'une description plus détaillée après le classement du site, en concertation avec les différents partenaires.

1- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager des cours d'eau et de leurs abords

Un minimum d'entretien des cours d'eau est souhaitable, pour préserver la mémoire de ce territoire, mais également en raison des nouveaux enjeux touristiques des cours d'eau (développement des pratiques du canoë-kayak, projet de navigation touristique par gabarre ou de traversée par bac, ...).

La gestion des cours d'eau de la Loire et de l'Allier, ainsi que la gestion de leurs abords (ripisylves et forêts rivulaires, tresses et bancs de sables, prairies inondables, bras morts et mardelles, milieux spécifiques, ...) aura à porter une attention particulière aux cinq points suivants :

- la gestion globale de la dynamique fluviale de la Loire et de l'Allier, de manière à préserver les zones d'épandage des crues, le niveau de la nappe alluviale et un écoulement satisfaisant des eaux, l'étanchéité de certaines digues anciennes, la navigabilité de certains chenaux ouverts aux fréquentations touristiques ;

- la préservation et la mise en valeur des aménagements du lit mineur et du petit patrimoine lié à la navigation (digue de rabat des eaux à Givry, barrage d'alimentation du Canal Latéral à la Loire, curage de certains chenaux et enlèvement des embacles, accès vers le cours d'eau, ...) ;

- la préservation de la diversité biologique des milieux, et des habitats d'intérêt communautaire (tels que, par exemple : la végétation herbacée annuelle amphibie et rase des zones d'atterrissement ; la végétation aquatique enracinée des étangs permanents à eaux calmes ; les forêts alluviales de Chênes pédonculés, d'Ormes et de Frênes soumises aux crues régulières, couvrant des sols sableux fertiles ; les prairies développées sur sols sableux plus ou moins fertiles ; les forêts linéaires inondables ou de bords des eaux à base d'Aulnes glutineux et de Saules ; les pelouses à graminées colonisant les sols sableux très désaturés et peu fertiles des terrasses de l'Allier et de la Loire) ;

- la mise en valeur des perspectives remarquables par le maintien d'espaces ouverts et par la coupe sélective d'arbres sur les berges et sur les coteaux proches des cours d'eau (au niveau du panorama du Bec d'Allier, covisibilité des châteaux de Meauce et d'Apremont-sur-Allier de part et d'autre de l'Allier, perspectives

vers les cours d'eau, les canaux et autres patrimoines pittoresques le long des routes et sentiers touristiques) ;

La réhabilitation des sites naturels dégradés (ex : renaturation des anciennes sablières du Guétin, de la Pisserotte, ...), la protection des berges soumises à de fortes érosions, le nettoyage des dépôts d'ordures, l'insertion paysagère des infrastructures électriques et autres équipements

2- Préserver et mettre en valeur le Canal Latéral à la Loire, ses ouvrages associés, le patrimoine lié à la navigation sur la Loire et l'Allier

Le Canal Latéral à la Loire est un patrimoine paysager majeur du secteur, de fort enjeu touristique. Plusieurs mesures de gestion seraient souhaitables :

- préserver les ouvrages les plus remarquables du Pont Canal du Guétin et de la prise d'eau des Lorrains, par un entretien approprié des constructions ;

- assurer l'entretien et la réhabilitation du patrimoine plus courant des canaux et de leurs berges, des écluses et des maisons éclusières, des chemins de halage, du patrimoine arboré (alignements le long des canaux, noyers qui accompagnent les maisons éclusières) ;

- permettre la création de haltes nautiques de qualité, qui respectent l'identité paysagère spécifique au canal latéral à la Loire et les paysages environnants, et poursuivre leur entretien (curage des ports, renforcement des berges, aménagement des abords, implantation de panneaux d'information ou d'interprétation de la navigation sur canaux selon une ligne esthétique valorisante et cohérente, création de bâtiments d'accueil à proximité des haltes nautiques qui soient bien insérés dans le paysage).

3- Préserver, reconquérir et entretenir les prairies bocagères de part et d'autre de la Loire et de l'Allier

La prise en compte de l'environnement et des paysages dans la gestion agricole du site classé pourrait s'articuler autour de quatre axes :

- la préservation des prairies et leur réintroduction dans la plaine alluviale ; ces prairies possèdent une grande diversité biologique selon qu'elles s'étendent sur des fonds argileux ou sur des dépôts sableux, qu'il faudra se garder d'uniformiser; les ruisseaux, ainsi que leurs ripisylves et petits ouvrages de franchissement, devront être maintenus, de même que les bras morts et " boires " ;

- la préservation du maillage de haies, voire leur réintroduction lorsqu'une dénudation excessive s'est développée, ainsi que la préservation ou l'implantation d'alignements d'arbres ou d'arbres isolés le long des chemins ruraux ou des routes d'intérêt touristique dans les secteurs excessivement dénudés ;

- l'insertion paysagère des hangars agricoles par leur localisation adéquate, le recours à des matériaux nobles ou des coloris s'harmonisant avec le bâti patrimonial, un aménagement de qualité de la cour de ferme, les plantations dans leurs abords (ex : haies de feuillus ponctuées d'arbres à haut jet) ;

- l'entretien de paysages ouverts dans les perspectives remarquables.

4- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti qui introduit le site et en révèle l'histoire

Une attention particulière devrait être portée à la préservation des différents styles de patrimoine bâti : petites fermes isolées, anciens domaines agricoles et fermes fortifiées, maisons de maître, châteaux, anciens châteaux de motte, hameaux liés à l'histoire de la navigation.

Le respect strict de leur identité architecturale respective devrait être recherché. Les nouvelles constructions dans leurs champs de perspectives les plus pittoresques ne sont pas souhaitables, à moins d'une importante démarche d'insertion.

5- Promouvoir la découverte touristique du site dans le respect de ses richesses patrimoniales et paysagères

Les paysages routiers, vitrines des milieux naturels traversés, jouent un rôle important dans l'attractivité du site et devront être traités avec attention : maintien ou réimplantation d'alignements d'arbres, réutilisation du style local dans les ouvrages routiers contribuant à la spécificité du site du Bec d'Allier (route de Cuffy à Apremont-sur-Allier), entretien des perspectives remarquables par une gestion adéquate des boisements.

Il s'agirait de maîtriser l'extension et la qualité des constructions le long des principales voie d'accès au site. Des actions de reconquête de la qualité paysagère de certains bâtiments pourront être recherchées.

Les projets d'hébergement et de restauration se feront dans le cadre d'opération de réhabilitation du bâti existant, sauf cas très exceptionnel et très limité. Ils devront alors être totalement intégrés au site.

Si des sentiers de découverte sont créés, ils devront ne pas perturber les sites écologiques sensibles. Il s'agira de veiller à leur tracé, à la discrétion et à la bonne insertion paysagère des équipements annexes (aires de stationnement, mobilier rural, panneaux d'information ou d'interprétation).

6- Rechercher la bonne insertion paysagère des nouvelles constructions, et notamment des extensions urbaines futures de Nevers

De façon générale, l'extension de l'urbanisation sur les coteaux, aux paysages très sensibles et formant la toile de fond des plaines alluviales, n'est pas souhaitable.

La délimitation du périmètre proposé au classement vise à contenir le développement de l'urbanisation du coteau.

En limite Est de Nevers, le coteau des Saulaies a la double appartenance aux vastes paysages naturels de la vallée de la Loire et à la ville de Nevers en extension, de sorte que deux logiques s'y affrontent. Dans ce secteur, la délimitation du site proposé au classement repose sur une analyse paysagère fine complémentaire, qui cherche à résoudre la question du contact ville / nature, le maintien du milieu naturel et le bon achèvement de la ville.

À l'échelle de la vallée de la Loire, le coteau constitue un ensemble paysager de plusieurs kilomètres dans lequel le coteau des Saulaies n'occupe qu'un fragment. À l'échelle du lieu-dit, plusieurs petites unités présentent des caractères différents dont les limites sont essentiellement fournies par la végétation arbustive qui conforte les chemins et les ruptures de pentes.

L'ensemble en zone NA du POS approuvé et en cours de révision, a fait l'objet de discussions afin de préserver la qualité du coteau, contenir les constructions et en diminuer l'impact visuel. L'ensemble des pentes fortes, les parties basses inondables, le vallon de la Pisserotte, sont inclus dans le site pour :
- en exclure toute urbanisation nouvelle ;
- garantir le maintien de la trame végétale du coteau, en en prévoyant la mise en valeur ;
- ne pas créer de nouvelles dessertes en pied de colline, maintenir la continuité paysagère de la prairie jusqu'au coteau et ne pas perturber le système de dessertes des maisons existantes, plantées de grands arbres et caractéristiques de la vallée ;
- maintenir la rue Barreau en desserte " verte " et le caractère de chemins creux de la rue de la Pétroque ;
- exclure toute desserte vers les noyaux d'habitats existants sur le plateau et à leur extension par des accès directs transversaux à partir du boulevard de la Pisserotte.

La zone NA est réduite des trois quart. Les préconisations hors site classé (voir annexe 3), à proximité du nouvel hôpital, seront intégrées dans le POS.

7- Rechercher la bonne insertion paysagère des infrastructures existantes et projetées

Dans le cas où le troisième pont sur la Loire, prévu au Schéma Directeur de Nevers, se réalise, sa qualité architecturale et son insertion paysagère seront un enjeu majeur pour le site. Ils devront être soigneusement étudiés.

De même, une meilleure insertion des réseaux aériens, une mise en souterrain dans les sites les plus stratégiques pour la découverte et l'image de marque du secteur, sont souhaitables ainsi que celle des transformateurs, notamment dans les secteurs les plus fréquentés.

8- Éviter la création de gravières

La présence de gravières, qui marquerait le paysage pour plusieurs dizaines d'années, serait préjudiciable à la qualité patrimoniale et paysagère du site. Leur présence n'est pas souhaitable, le réaménagement des quelques établissements existants devra être étudié avec soin à leur fermeture.